



Politique

Maire de Val-de-Reuil

Marc-Antoine Jamet
prend les rênes du PS de l'Eure

Marc-Antoine Jamet, maire de Val-de-Reuil et vice-président du conseil régional de Haute-Normandie, a été élu jeudi premier secrétaire de la fédération de l'Eure du Parti socialiste. Il a devancé Richard Jacquet, maire de Pont-de-l'Arche, par 329 voix contre 251. Il y a eu 586 votants sur 968 inscrits (60,54%). Il y a eu 6 abstentions.

Ce succès de M. Jamet est une semi-surprise dans la mesure où son adversaire bénéficiait du soutien de Jean Louis Destans président du conseil général et élu de Pont-Audemer, et d'Alfred Recours, conseiller général de Conches-en-Ouche, ancien député. Dans ces deux communes, M. Jacquet a obtenu de très bons scores ainsi qu'à Pont-de-l'Arche, sa commune. En revanche, Evreux a plébiscité Marc-Antoine Jamet (83% des suffrages) et évidemment Val-de-Reuil.

Cette élection qui concerne tous les adhérents de la fédération de l'Eure, a été organisée à la suite de la démission de Yves Léonard, élu de Pont-Audemer, conseiller régional de Haute-Normandie, qui a quitté ses fonctions pour des raisons professionnelles. Elle s'est déroulée dans un climat interne à la fédération plutôt dégradée où des fortes personnalités s'opposent entre elles. Marc-Antoine Jamet a été "barré" pour le siège de la 4^{ème} circonscription de l'Eure par le sortant socialiste François Loncle, élu pour la première fois en 1981. Même s'il s'en défend et plaide avec insistance pour l'unité des socialistes, il est en butte à des attaques sur sa situation professionnelle étant secrétaire général du groupe LVMH. Au sein de la communauté d'agglomération Seine-Eure, les algarades avec le maire PRG de Louviers, Franck Martin, font les délices de la blogosphère.

Agé de 52 ans, Marc-Antoine Jamet est ancien élève de l'ENA. Il a rejoint la Cour des comptes. Au PS il a été directeur de cabinet d'Henri Emmanuelli à la présidence de l'Assemblée nationale, poste qu'il occupera ensuite au côté de Laurent Fabius (1997-2000) qu'il a suivi au ministère de l'Economie et des Finances (200-2001).

Il est maire de Val-de-Reuil depuis 2001, succédant au "fondateur" de la Ville Nouvelle, Bernard Amsalem. Dans cette commune il a entrepris d'importants chantiers de rénovation et requalification urbaine salués à plusieurs reprises au niveau national. En 2004, il est élu au conseil régional de Haute-Normandie où il est chargé du Budget.

Etienne Banzet



© Mairie Val-de-Reuil

Ancienne figure
du conseil général

L'ancien sénateur
Paul Caron est décédé

L'ancien sénateur (Union centriste) de la Seine-Maritime, Paul Caron, est décédé jeudi 2 février à l'âge de 90 ans. Personnalité reconnue de la région dieppoise autant dans le domaine politique que pour ses activités professionnelles, Paul Caron a été maire de Saint-Nicolas d'Aliermont de 1959 à 1989, conseiller général du canton d'Envermeu de 1960 à 2001. Au conseil général de la Seine-Maritime, il est devenu vice-président chargé de l'arrondissement de Dieppe sous la présidence de Jean Lecanuet puis de Charles Revet.

Sa carrière au Sénat est à la fois longue et tronquée. Elle doit beaucoup à l'itinéraire politique de Jean Lecanuet, et à ses allers et retours entre la Haute Assemblée et l'Assemblée nationale. M. Caron devient une première fois sénateur en cours de mandature le 2 avril 1973 lorsque le maire de Rouen est élu député. Le retour de Jean Lecanuet au Palais du Luxembourg aux élections sénatoriales d'octobre 1977 le prive d'une réélection, étant trop loin sur la liste des candidats. En avril 1986, Jean Lecanuet reprend le chemin de l'Assemblée. Paul Caron retrouve un siège et est élu pour la première fois aux élections sénatoriales de septembre 1986. A la fin de ce mandat de neuf ans en 1995, il ne se représente pas.

L'ombre de Jean Lecanuet a également plané lorsque Paul Caron siégeait au conseil général. Sa plus forte déception fut sans doute d'avoir échoué pour lui succéder en 1993. La majorité départementale (UDF, RPR, DVD) d'alors lui préféra André Martin dont la présidence ne dura qu'un an, emporté par la maladie.